

# COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN

## CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2025

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de septembre à 18h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Pauline GODET, Maire.

**PRÉSENTS** : N. BIDET, A. BOLON (arrivé à 19h03), A. BUGNET, V. CHATRON, A. CORBEL, J. FOURNEL, J. FRANÇON-FOESSEL, F. GARIN, P. GODET, G. GONGUET, M. LEJEUNE (arrivé à 19h40), JF. MARTINE, MF. MARTINOD, Z. NITKOWSKI, H. REYNAUD, S. OLIVER,

**EXCUSÉS** : D. BONJEAN (pouvoir à G. GONGUET), COURTINE V. (pouvoir à F. GARIN),

**ABSENT** : COUTURIER F.

Secrétaire de séance : Annick BUGNET

Date de la convocation : 09 septembre 2025

### - Approbation du compte-rendu de la séance du 7 juillet 2025 :

Le compte-rendu de la précédente séance est accepté à l'unanimité.

### - Décisions (article L.2122-22 du CGCT) période du 27 mai au 7 juillet 2025 :

#### DÉCISIONS DU MAIRE

##### REPRISES ET DELIVRANCES DE CONCESSIONS

##### Période du 27 janvier au 15 septembre 2025

###### Concessions accordées ou renouvelées :

Cimetière de Lompnieu : Bruno CHARRIÈRE – 250 € - 30 ans

Catherine NOEL – 250 € - 30 ans

Suzanne RIFFARD FAURE – 500 € - 30 ans

Cimetière de Luthézieu : Thomas GALLAY – 250 € - 30 ans (2023)

Cimetière de Sutrieu : Alexandre PÉRON – urne 500 € - 15 ans (2024)

Cimetière de Vieu : Sarah ARMANINI – 250 € - 30 ans

Roger LOUVARET – 250 € - 30 ans

Agnès LA BATIE – 250 € - 30 ans

<u>PÉRIODE DU 8 juillet au 15 septembre 2025</u>	<u>MONTANT € TTC</u>
<b>FOURNISSEURS</b>	<b>€</b>
Encaissement chèque Famille Bolliet : Don suite décès	400 €
ECOM <sup>3</sup> (Grave calcaire déclassée, prévision 120t)	13.30€/t
SARL MONNIER (appartements Sutrieu, réducteurs de pression)	648.12€
QUALICITÉ (4 panneaux aire de jeux)	753.72€
GONNET IMPRIMEUR (bulletin municipal)	1309€
BSO (renouvellement anti-virus)	284.88€
ADEQUAT (tableau d'affichage)	197.69€
SIGNATURE (numéro de maison)	39.90€
PREAMBULES (registre et adresse dématérialisée PLU)	702€

### Délibérations :

#### - Convention de mise à disposition d'une parcelle communale à la Diane de Lompnieu-Sutrieu

Madame le Maire rappelle que la société de chasse « La Diane de Lompnieu-Sutrieu » dispose depuis de nombreuses années d'un local construit par l'association, implanté sur une parcelle communale cadastrée 414 B360, située « Chemin Sous-Rivière », voie romaine, commune déléguée de Sutrieu. L'association, représentée par son Président, Monsieur Gilbert ROUGER, exprime le souhait d'officialiser cette mise à disposition à titre gratuit par la signature d'une convention entre les deux parties. Considérant l'intérêt citoyen de l'usage prévu de cette parcelle qui ne compromet ni l'affectation, ni la domanialité du bien, Madame le Maire

propose à l'assemblée de délibérer.

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la proposition de Madame le Maire et l'autorise à signer la convention avec la société de chasse « La Diane de Lompnieu-Sutrieu », pour 30 ans renouvelables.

#### **- Borne IRVE : convention de mandat de recettes**

Madame le Maire rappelle que la commune de Valromey-sur-Séran, a adhéré au groupement de commandes pour le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) coordonné par le SIEA. Il s'agit ici de donner mandat au groupement RESONANCE et LOAD STATIONS, pour percevoir les recettes tirées de l'exploitation sur la base de la tarification recommandée:

20 kW < Borne < 40 kW	
Prix TTC / kWh	0,35 € TTC / kWh
Frais de stationnement	0,10 € TTC / min, après 3h de stationnement, uniquement entre 8h et 20h

L'assemblée, à 18 voix pour et une abstention, approuve la convention et la tarification proposée sur le territoire et autorise Madame le Maire à signer la convention.

#### **-Contrat prévoyance**

Madame le Maire explique que le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics impose une participation de l'employeur minimale de 7 € en prévoyance au 1er janvier 2025 et de 15 € en santé au 1er janvier 2026.

Elle propose de participer financièrement à compter du 1er janvier 2026 à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents à hauteur de 10 € de participation mensuelle à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, et de verser une participation mensuelle de 15 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée.

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la proposition de Madame le Maire et l'autorise à signer les documents nécessaires.

#### **- Réévaluation de la participation à la cantine de l'école Louis Douillet**

Madame le Maire informe qu'en date du 31 mars 2025, la commune de Champagne-en-Valromey a délibéré pour l'augmentation de la participation forfaitaire de la commune de Valromey-sur-Séran à la cantine scolaire à hauteur de 4.13€/repas au lieu de 1.30€ jusqu'à présent. Madame le Maire rappelle que le tarif d'un repas pris à la cantine est de 5.30€ pour les enfants de la commune de Champagne et les enfants ULIS et de 6.60€ pour les enfants extérieurs, que le nombre d'enfants de Valromey-sur-Séran est équivalent au nombre d'enfants de Champagne et qu'il s'agit pour Champagne de garantir de la qualité des repas et un équilibre financier.

L'assemblée, à 16 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions valide la demande de La cantine de l'école Louis Douillet.

#### **- Complément à la délibération fixant les tarifs de renouvellement des concessions de 6m<sup>2</sup>**

Madame Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'apporter un complément à la délibération du 13/11/2023 concernant le tarif et durée de concessions et cavurnes, en ces termes qu'il existe des concessions anciennes de 6m<sup>2</sup> dont il convient d'en statuer le tarif de renouvellement et préciser qu'il ne sera fait que des renouvellements sur ces concessions.

DUREE/TARIF	CONCESSIONS			COLOMBARIUMS		CONCESSIONS POUR CAVURNES
	2 m <sup>2</sup>	4m <sup>2</sup>	6m <sup>2</sup>	2 urnes	4 urnes	1m <sup>2</sup>
15 ans	150€	300€	450€	500€	800€	80€
30 ans	250€	500€	750€	750€	1200€	130€

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'ajout de ce tarif.

#### **Informations communales :**

##### **- PLU : Madame le Maire informe des dates de l'enquête publique qui sera ouverte du 07/11/2025 à 9h au 06/12/2025 à midi.**

Les permanences de la commissaire enquêtatrice, Mme LEMOINE, en mairie de Belmont et mairies déléguées se tiendront comme suit :

- samedi 08/11/2025 de 9h à midi en salle du conseil de Belmont
- lundi 17/11/2025 de 14h à 16h en salle du conseil à Sutrieu
- mercredi 19/11/2025 de 14 à 16h à Lompnieu
- jeudi 27/11/2025 de 13h à 15h à Chongnes (mairie déléguée de Vieu)
- samedi 06/12/2025 de 09h à midi en salle du conseil de Belmont

L'avis d'enquête a été diffusé sur tous les supports numériques de la commune et a été affiché dans les mairies.

Un site internet dédié permettra dès l'ouverture de l'enquête de consulter le dossier soumis à enquête publique (<https://www.registre-dematerialise.fr/6629>) et une adresse mail dédiée également permettra de recueillir les observations du public ne pouvant se déplacer aux permanences ([enquete-publique-6629@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6629@registre-dematerialise.fr)). Le courrier papier envoyé à la mairie de Belmont à l'intention de la commissaire enquêtatrice sera possible également.

**- Point RH service technique :** depuis le 1<sup>er</sup> septembre l'un des agents techniques a souhaité prendre un mi-temps de congé parental de 6 mois. Il n'est pas envisagé de le remplacer pour le moment : mi-temps est peu attractif en termes de contrat et risque de sureffectif si l'agent décidait de mettre fin à sa disponibilité. La réflexion se tourne plutôt vers des emplois saisonniers pour la

période estivale et l'externalisation de certains travaux.

**-Salle et gîte de Charancin :** Mme Carecchio assure désormais la location de la salle et du gîte de Charancin. Mme Denis Bailly ayant souhaité mettre fin à son contrat. Les élus la remercient pour sa disponibilité et son sérieux.

**- Location communale :** une procédure d'acquittement des loyers et départ volontaire par voie d'huissier à l'encontre d'une locataire avait été engagée au printemps, après de nombreuses tentatives de mises en place de mesures d'accompagnement non saisies par celle-ci. Un jugement d'assignation à quitter les lieux et à saisie sur salaire a finalement été prononcé par le Tribunal d'Instance de Bourg-en-Bresse au mois d'août dernier. Bénéficiant de 2 mois de délais de notification qui amènent au 1<sup>er</sup> novembre, elle sera donc délogée à la fin de la trêve hivernale.

## **Informations intercommunales :**

**- Le SCoT :** la CCBS étant en fin d'élaboration du PAS (Projet d'Aménagement Stratégique), deux réunions publiques sont annoncées à 18h30 le 30 septembre à Brens et le 1<sup>er</sup> octobre à Culoz. Madame le Maire précise que toute la population est invitée à assister à ces réunions. L'information a été diffusée sur Illiwap.

## **Questions diverses :**

**- F. GARIN** annonce les prochaines manifestations organisées par la municipalité :

- 05 octobre à 16h, salle de Chongnes : conférence tenue par Nicolas VINCENT-MORARD sur l'œuvre le *Péril bleu* de Maurice RENARD en présence de son petit-fils Clair RENARD suivie de la projection du film.
- 10, 11 et 12 octobre, salle polyvalente de Belmont : exposition de peinture et d'artisanat.
- 22 octobre, salle polyvalente de Belmont : soirée magie.

**- JF. MARTINE** annonce une commission travaux le 23/09 pour préparer comme chaque année à la demande de la CCBS une liste des voiries à reprendre pour 2026.

**- MF. MARTINOD :**

- indique que les habitants de Lompnieu souhaitent que les trottoirs soient aussi propres que dans les autres hameaux.
- propose que soit nettoyée la Vierge en métal. Mme le Maire indique que N. BIDET est en train de répertorier si d'autres Vierges en métal sont présentes dans les différents hameaux afin de demander des devis complets.
- demande la date prévue pour les vœux de janvier 2026. Il est décidé que les vœux du Maire 2026 se tiendront le samedi 10 janvier 2026. L'information sera diffusée en temps voulu.

**- V. CHATRON** indique que de la Renouée du Japon pousse dans le cimetière de Lompnieu. Les élus feront intervenir les agents mais il sera nécessaire de demander aux privés de chez qui part cette plante de faire le nécessaire dans leur propriété pour plus d'efficacité.

**- N. BIDET** indique qu'une dernière visite de constatation de l'état des concessions dans l'ensemble des cimetières est prévue le 18 octobre et que la procédure de constat d'abandon sera clôturée en fin d'année.

**- H. REYNAUD :**

- remarque qu'une partie de la route de Vogland jusqu'à l'embranchement du chemin de Rajan est particulièrement entretenue, puis plus du tout. JF. Martine, fera le point avec les agents.
- suggère de nettoyer le banc le long de la promenade au Fond de Mazot.
- indique l'existence d'un trou potentiellement dangereux pour les chevilles en bordure de l'allée centrale du cimetière de Belmont.
- souhaite un point actualisé du devenir du Musée du Valromey. Mme le Maire annonce qu'une étude prospective portée par le Département, Ain Tourisme et la CCBS va être lancée prochainement afin d'étudier des reconversions mixtes envisageables au regard des atouts du site mais aussi des contraintes (financières, ressources humaines, saisonnalité de la fréquentation...). Une concertation avec des personnes /associations ressources est inclue dans cette réflexion et devra avoir lieu prochainement.

**- Madame le Maire :**

- annonce que le Sivom a recruté sa nouvelle directrice. En plus de connaître déjà la territoriale et d'avoir travaillé en Offices de tourisme, c'est une personne tout à fait convaincue et animée par les partenariats avec les différents acteurs du territoire, qui saura fédérer une dynamique de projets autour du SIVOM.
- informe qu'un groupe, formé d'habitants, a été mis en place dans le but de procéder à un recensement des sources, afin de les répertorier sur format SIG pour une meilleure connaissance et gestion.

**- M. LEJEUNE** pose la question de l'installation des panneaux interdisant les quads sur les chemins. Il lui est confirmé que leur

installation a commencé.

- A. BOLON informe que le Département a annoncé ne plus élaguer les routes qu'en vertical et plus en horizontal. La question se pose de savoir qui va prendre en charge la partie à l'horizontale.

- G. GONGUET annonce que la recette concernant la vente des bois de la forêt de Sutrieu-Lompnieu sera bien supérieure à ce que prévu puisqu'elle dépassera les 100000€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le prochain conseil est fixé au lundi 03 novembre 2025, 18 heures.

**La secrétaire de séance**  
Annick BUGNET



**Le Maire,**  
Pauline GODET

